



# Union Syndicale de l'Intérim CGT

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 84 16 / Fax 01 48 18 82 59

**Courriel : [contact@usi.cgt.fr](mailto:contact@usi.cgt.fr) - Site internet : [www.usi.cgt.fr](http://www.usi.cgt.fr)**

*Montreuil, le 24 mars 2010*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Expulsion d'intérimaires sans-papiers grévistes depuis octobre 2008 chez RANDSTAD**

Mercredi 24 mars 2009 à 10h, dix-sept salariés intérimaires sans-papiers en grève qui occupaient l'agence d'intérim RANDSTAD au 30, avenue Daumesnil à Paris (12<sup>ème</sup>), ont été expulsés par la force par la police.

Les grévistes ont vu leurs effets personnels jetés sur le trottoir.

Cette décision qui soulève une immense émotion et indignation, est inacceptable.

En grève depuis octobre 2008, ils ont été rejoints le 12 octobre dernier, par plus de 6.000 travailleurs sans-papiers, dont 1.600 intérimaires, qui se battent pour leur régularisation.

Le mouvement syndical et associatif ainsi que de nombreuses personnalités exigent depuis le début de la grève que soit mis un terme à cette discrimination et exigent la régularisation des travailleurs sans-papiers.

Alors que rien dans les faits, ni dans l'exercice du droit de grève ne justifie l'expulsion des salariés grévistes des lieux de travail qu'ils occupent, une étape vient encore d'être franchie par le patronat de l'Intérim.

L'expulsion par la force sur demande de la direction de Randstad et des Pouvoirs Publics, confirme la volonté du grand patronat du Travail Temporaire et du gouvernement de continuer à violer le droit de grève et de faire de ce pays une république bananière.

Est-ce ainsi que Randstad compte redorer son image de marque à travers sa campagne sur les médias ? Les faits sont là : « grandeur et prestige » cachent une réalité sociale bien sordide.

Le refus à toute possibilité d'accord de la part de la direction de Randstad permet au secteur de l'intérim de s'appuyer sur cet apartheid social pour poursuivre sa course au profit.

Pour l'Union Syndicale de l'Intérim CGT un tel mépris des salariés est scandaleux.

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT ne laissera pas Randstad et le PRISME se dédouaner de leurs responsabilités.

La bataille pour la régularisation ne peut pas se cantonner au seul niveau de l'entreprise. **L'emploi digne et reconnu passe par une autre politique : la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers de l'intérim.**

Au-delà de ces pratiques et décisions inacceptables, c'est la reconnaissance même des salariés intérimaires comme salariés à part entière qui est déniée.

Il est temps que le patronat de toute la branche prenne ses responsabilités et accepte enfin une ouverture des discussions afin de trouver des modalités permettant la régularisation effective des salariés intérimaires.

Face à l'obstination de RANDSTAD et à sa volonté de faire obstacle à la régularisation, les intérimaires sans-papiers et l'Union Syndicale de l'Intérim CGT appellent à la mobilisation et au soutien des grévistes devant l'agence au 30 avenue Daumesnil Paris 12è.

Contacts : Philippe TIXIER 06 88 47 86 10 / André FADDA 06 81 21 93 14